



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SUSVILLE

L'an deux mil vingt – cinq, le 21 juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué le 15 juillet 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Valérie CHALLON, Maire.

Présents : Valérie CHALLON, Michel JEANNIN, Michel MARTOIA, Patrick GUIGNIER, Valérie ESCOFFIER, Lucie BALMET, Marijane GEISLER, Dominique PICAVEZ, Frédéric MAUGIRON, Michel PLEUCHOT, Philippe LUYAT,

Excusés : Nathalie COLONEL, Sandrine BOSCARO, Emile BUCH
pouvoir donné à Michel JEANNIN, Elodie JODAR pouvoir
donné à Michel MARTOIA,

Nombre de suffrages exprimés : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n° D_05_21072025

Décision modificative n° 2 section d'investissement- Budget principal.

Madame le Maire indique que suite à la vente du terrain à la Communauté de Communes de la Matheysine, une modification du PLU est nécessaire, cette modification n'a pas été prévue dans le budget 2025 investissement au chapitre 20 compte 202.

Il convient donc d'effectuer un mouvement de crédits du chapitre 23 (immobilisations en cours) compte d'imputation 231 vers le chapitre 20 (immobilisations incorporelles) compte d'imputation 202.

Considérant qu'il y a lieu d'effectuer un mouvement de crédit entre les chapitres 23 et 20.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

Vu le budget principal 2025,

Décide d'adopter la décision modificative n°2 au budget principal 2025 telle que présentée ci-dessous :

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Total des chapitres de dépenses d'investissement mouvementés par la DM	0.00 €	-4 272.00 €	4 272.00 €	0.00 €
20 Immobilisations incorporelles	0.00 €	0.00 €	4 272.00 €	4 272.00 €
202/20	0.00 €	0.00 €	4 272.00 €	4 272.00 €
23 Immobilisations en cours	387 250.04 €	-4 272.00 €	0.00 €	382 978.04 €
231/23 389	333 795.80 €	-4 272.00 €	0.00 €	329 523.80 €

Charge le Maire de la bonne exécution de la décision modificative n°2.

Le Secrétaire de séance
Valérie ESCOFFIER

Le Maire
Valérie CHALLON




*Certifiée exécutoire compte tenu
de la transmission à la Préfecture
et de la publication sur le site internet
de la commune www.susville.fr
le 24 juillet 2025.
Le Maire, Valérie CHALLON.*

